

	FORMULAIRE	P01 - 23 Page 1 sur 4
	FICHE PEDAGOGIQUE	01/01/2026 V1

Préparation intégrale au métier de chauffeur VTC

OBJECTIFS	Acquérir les compétences nécessaires pour passer les examens théorique et pratique de chauffeur VTC.
PUBLIC CONCERNE	Toute personne souhaitant devenir VTC. Compte-tenu des obligations en matière de service client, cette formation n'est pas adaptée aux personnes en situation de handicap, même titulaire du permis de conduire B.
PREREQUIS	Etre en possession du permis de conduire B depuis plus de 3 ans Etre en possession d'un casier judiciaire (Extraits n° 2 et 3) vierge. Ce contrôle est réalisé, par la Préfecture, au plus tard avant la délivrance de la carte professionnelle. Savoir lire, écrire et s'exprimer en français. Savoir s'exprimer en anglais (niveau Brevet des Ecoles). Pour la partie pratique : Avoir réussi l'examen théorique de la formation de chauffeur délivré par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.
DUREE	59 heures (formation théorique – formation pratique) – Présentiel + 70 heures sur une plateforme.
METHODES PEDAGOGIQUES	Méthodes actives et participatives 50 % Théorie – 50 % pratique Cours théoriques en salle et en VISIOCONFERENCE Exercices préparatoires à l'examen
NOMBRE DE STAGIAIRES	Formation théorique : 12 maximum Formation pratique : par session de 3 personnes maximum
MATERIEL PEDAGOGIQUE	Support de cours. Accès à la plateforme de révisions incluant des quizz et des examens blancs (il est conseillé de s'inscrire avant sur la plateforme de façon à arriver en formation avec déjà des connaissances). Livret de cours remis aux stagiaires. Formation pratique : Utilisation d'un véhicule à double commande.
EXAMEN	Test de fin de formation pour la partie théorique : Passage d'un examen blanc sous forme de QCM (85 %) et QRC (15 %). La réussite à la formation est sanctionnée par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20. Notes éliminatoires : - 6/20 sauf - 4/20 pour l'anglais. En cas d'échec, il est proposé au stagiaire une ou des sessions de formation complémentaires. Test de fin de formation pour la partie pratique : Utilisation de la grille d'évaluation transmise par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et utilisée lors des examens officiels. La réussite à la formation est sanctionnée par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 12/20. En cas d'échec, il est proposé au stagiaire une ou des sessions de formation complémentaires.

	FORMULAIRE	P01 - 23 Page 2 sur 4
	FICHE PEDAGOGIQUE	01/01/2024 V1

TARIF	2 499 euros (frais d'inscription à l'examen inclus et formation pratique incluse)
DATES	<p>En fonction du programme d'examen de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat :</p> <p>Prochaines sessions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du 16 au 27 Mars 2026 - du 13 au 24 Avril 2026 - du 11 au 22 Mai 2026 - du 15 au 26 Juin 2026 - du 14 au 25 Septembre 2026 - du 12 au 23 Octobre 2026 - du 02 au 13 Novembre 2026 <p>Dates limites d'inscriptions</p>
LIEU DE LA FORMATION	<p>Salle de formation :</p> <p>70, Avenue du Général de Gaulle 94000 Créteil</p> <p>En Visioconférence sur l'application ZOOM</p> <p>Tél : 01.80.91.38.28</p>
PROGRAMME	Cf Page 2
A NOTER	<p>L'accès à la plateforme de révisions est valide jusqu'à la réussite à l'examen théorique.</p> <p>Lors du passage de l'examen pratique, PRO FORMATION VTC est présent et met à disposition du candidat ayant suivi sa formation, le véhicule à double commande utilisé pendant la formation.</p> <p>Il est nécessaire, pour le candidat, d'arriver 30 mn avant l'heure de passage de façon à finaliser le contrat de location.</p>

	FORMULAIRE	P01 - 23 Page 3 sur 4
	FICHE PEDAGOGIQUE	01/01/2024 V1

PROGRAMME

<p><i>Formation théorique :</i></p>	<p>Jour 1 :</p> <p style="padding-left: 40px;">1. Réglementation du transport public particulier de personnes (T3P) :</p> <p><i>Objectif : Connaître la réglementation applicable au transport public de personnes</i></p> <p style="padding-left: 40px;">1. Covoiturage entre particuliers 2. Utilisation de la voie publique par les VTC et VMDTR 3. Obligation et caractéristiques générales relatives aux véhicules 4. Obligations de contrôle technique des véhicule T3P</p> <p style="padding-left: 40px;">2. Réglementation nationale spécifique de l'activité VTC</p> <p><i>Objectif : Connaître les exigences de la réglementation spécifique VTC.</i></p> <p>Jour 2 :</p> <p style="padding-left: 40px;">3. Gestion</p> <p><i>Objectif : Etre capable de gérer juridiquement, fiscalement et économiquement une entreprise de chauffeur VTC.</i></p> <p>Jour 3 :</p> <p style="padding-left: 40px;">4. Sécurité routière</p> <p><i>Objectif : Mettre en œuvre les règles du code de la route, d'entretien du véhicule et d'éco-conduite concourant à un transport en sécurité</i></p> <p>Jour 4 :</p> <p style="padding-left: 40px;">5. Développement commercial et gestion propre à l'activité VTC (3h30)</p> <p><i>Objectif : Savoir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un devis puis une facture ; - Fidéliser et développer une clientèle utilisatrice de VTC. <p style="padding-left: 40px;">6. Capacité d'expression et de compréhension en langue française et anglaise (3h30)</p> <p><i>Objectif : Etre capable de communiquer efficacement avec le client dans le cadre d'une prestation de transport</i></p> <p>Jour 5 :</p> <p style="padding-left: 40px;">7. Examen blanc (3h30) + corrections/debriefing (3h30)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmission des notes ; - Explications et debriefing ; - Derniers conseils avant examen, - Rappels des modalités d'examen.
<p><i>Formation pratique :</i></p>	<p>En salle (Durée 1h30 mn)</p> <p>Introduction</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information sur le déroulé de l'examen pratique ; <p>Module 1 :</p>

Objectifs :

Etre capable de rédiger un devis, puis une facture, conforme en moins de 3 minutes ;

Etre capable d'identifier une rue sur un plan en moins de 3 minutes ;

Etre capable d'accueillir les clients selon les règles de la profession.

Contenu pédagogique :

- Rédaction de devis/facture ;
- Repérer une adresse sur un plan ;
- Recevoir des clients ;

Sur route (2h00)

Module 2 :

Objectifs :

Etre capable de mettre en œuvre le protocole de désinfection du véhicule en conformité avec les textes réglementaires ;

Savoir se rendre à l'adresse indiquée dans le respect des règles de conduite.

Contenu :

- Protocole de désinfection du véhicule ;
- Mise en application de la partie théorique « Repérer une adresse sur un plan » ;

Test de fin de formation (30 mn)

Réalisation d'un parcours noté (utilisation de la grille de notation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat).